



Communiqué de presse

Stagiaires

Le MEDEF répond favorablement aux propositions de FO

Après les nombreuses interventions du Secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly en faveur d'un meilleur encadrement des stages, la présidente du Medef Laurence Parisot se dit prête à agir en ce sens.

Invitée du « Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI » dimanche 29 mars, la présidente de l'organisation patronale s'est déclarée favorable, après plusieurs rencontres avec FO, pour que tous les stages de deux mois et plus ouvrent droit rapidement à une gratification. FO-Cadres se félicite de cette annonce.

A ce jour, seuls les stages de plus de trois mois ouvrent droit à une gratification obligatoire d'un minimum de 30% du SMIC, mesure obtenue à l'issue des travaux du comité de suivi des stages (STAPRO). FO, membre de ce comité, l'avait alors jugé insuffisante en raison de l'exclusion des stages courts.

FO se félicite également que sa revendication pour l'interdiction des stages hors cursus, afin d'éviter les abus, ait reçu un écho favorable de la part de l'organisation patronale.

Concernant notre revendication d'une ouverture de droits à la retraite pour les stagiaires, le MEDEF se dit favorable à la poursuite des discussions.

Des points satisfaisants en vue de la prochaine réunion du comité STAPRO fixée au lundi 27 avril en présence de Martin Hirsch, Haut Commissaire à la Jeunesse.

Paris, le 30 mars 2009

Contact : Eric PERES
Secrétaire Général : 06.66.52.06.06